



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 21540

Numéro SIREN : 312 160 385

Nom ou dénomination : A C O F I ASSISTANCES COMPTABLES ET FIDUCIAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2012 sous le numéro de dépôt 18650

PG 0622 1112

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	28 DEC. 2012
SOUS LE N° 18650	

ACOFI
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 33 avenue Pierre Brossolette
94048 CRETEIL Cedex
312 160 385 RCS CRETEIL

86381540

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2012

Le 27 novembre 2012,
A 15 heures,

Les associés de la société ACOFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Philippe ETLIN, en sa qualité de Président de la Société.

M. Gérard CASELLI, représentant la société CASELLI ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent plus que le quorum requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ER

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination de trois Directeurs Généraux,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

* * *
* *

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restante à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2013:

PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE

SARL, au capital de 222.000 €

Siège social : 23 rue Antoine de Saint Exupéry à Thiais (94320)

Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 505 271 007

représentée par Michel PASTURAL, en qualité de gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la Société PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restante à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2013:

PAQUOT EXPERTISE COMPTABLE

SARL, au capital de 5.000 €

Siège social : 33 av Pierre Brossolette à Créteil (94000)

Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 508 794 922

représentée par Emmanuel PAQUOT, en qualité de gérant.



Conformément aux dispositions des statuts, la Société PAQUOT EXPERTISE COMPTABLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la Société PAQUOT EXPERTISE COMPTABLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restante à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/08/2013:

MI L EXPERTISE COMPTABLE
SARL, au capital de 5.000 €
Siège social : 37 T av Daumesnil à Saint Mandé (94160)
Immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 508 829 264

représentée par Pascale MIHEL, en qualité de gérante.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société MI L EXPERTISE COMPTABLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la Société MI L EXPERTISE COMPTABLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un associé.

Le Président



PASTURAL EXPERTISE COMPTABLE (*)

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général



PAQUOT EXPERTISE COMPTABLE (*)


Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général



Bon pour acceptation des
fonctions de directeur général



MI L EXPERTISE COMPTABLE (*)

(*) Faire précéder la mention « bon pour acceptation des fonctions de directeur général »